



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 février 2022  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquante-neuvième session  
Vienne, 7-18 février 2022

## Projet de rapport

### I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-neuvième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 7 au 18 février 2022, selon des modalités « hybrides » (en personne et en ligne), sous la présidence de Juan Francisco Facetti (Paraguay).
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

### A. Participation

3. Ont participé à la session les représentantes et représentants des [...] États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).
4. À sa 955<sup>e</sup> séance, tenue le 7 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, le Guatemala et l'Ouzbékistan à participer en qualité d'observateurs à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. Toujours à sa 955<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'Ordre souverain de Malte à participer en tant qu'observateur à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de cette organisation.



6. À sa 958<sup>e</sup> séance, tenue le 8 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, la Ligue des États arabes à participer en tant qu'observateur à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de cette organisation.

7. Des représentantes et représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), instances dotées du statut d'observateur, ont assisté à la session.

8. L'Union européenne, dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité, a participé à la session, comme le prévoient les résolutions 65/276 et 73/91 de l'Assemblée générale.

9. Des représentantes et représentants des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, ont participé à la session : Agence spatiale européenne (ESA), Observatoire européen austral (ESO), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), Réseau interislamique de science et de technologie spatiales et Square Kilometre Array Observatory (SKAO).

10. Ont assisté à la session des membres du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) invités en tant qu'observateurs, comme le Sous-Comité en avait convenu à sa cinquante-troisième session (A/AC.105/1109, par. 182).

11. Des représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, ont également participé à la session : Association de droit international, Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, CANEUS International, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Fédération internationale d'astronautique (FIA), For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale, Moon Village Association, National Space Society (NSS), Open Lunar Foundation, Organisation internationale de normalisation (ISO), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Space Generation Advisory Council, Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

12. Lors de sa 955<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, l'Access Space Alliance, l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre et l'Institut de La Haye pour la justice mondiale à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

13. La liste des représentantes et représentants des États, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2022/INF/[...].

14. Le Sous-Comité a été informé par le Secrétariat que le Guatemala (A/AC.105/C.1/2022/CRP.3) et l'Ouzbékistan (A/AC.105/C.1/2022/CRP.4) avaient déposé des demandes d'admission au Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-cinquième session, en 2022.

15. Le Sous-Comité a également été informé par le Secrétariat que l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre (A/AC.105/C.1/2022/CRP.5), l'Institut de La Haye pour la justice mondiale (A/AC.105/C.1/2022/CRP.6) et l'Access Space Alliance (A/AC.105/C.1/2022/CRP.8) avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-cinquième session, en 2022.

## B. Adoption de l'ordre du jour

16. À sa 955<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inscrire une question intitulée « Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société » comme thème/point de discussion distinct à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session. Ce faisant, il a rappelé que le Comité avait noté, dans son rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session, tenue en 2021, qu'il pourrait être possible de parvenir à un accord sur la manière de régler la question dans le respect des règles de procédure pendant la période intersessions, avant la cinquante-neuvième session du Sous-Comité (A/76/20, par. 299). Il a également rappelé qu'en réponse à la circulaire d'information envoyée le 14 janvier 2022 par le Bureau des affaires spatiales aux États membres du Comité, ceux-ci n'avaient formulé aucune objection ni observation au sujet de la procédure proposée. Il est convenu en outre qu'il fallait renuméroter les points 18 et 19 de l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/L.392) pour qu'ils deviennent les points 19 et 20.

17. À sa 955<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
16. L'espace et la santé mondiale.
17. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des

intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

18. Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société.
19. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique.
20. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### **C. Élection à la présidence**

18. À sa 955<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a élu Juan Francisco Facetti (Paraguay) à sa présidence pour la période 2022-2023, conformément à la décision 76/76 de l'Assemblée générale.

### **D. Déclarations générales**

[à insérer]

### **E. Rapports nationaux**

19. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (voir [A/AC.105/1248](#) et [A/AC.105/1248/Add.1](#)) et du document de séance (A/AC.105/C.1/2022/CRP.7) qu'il a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales ». Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

### **F. Colloque**

20. Conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), et comme en avaient convenu ce dernier à sa cinquante-huitième séance, en 2021 ([A/AC.105/1240](#), par. 274) ainsi que le Comité à sa soixante-quatrième session, aussi tenue en 2021 ([A/76/20](#), par. 148), le colloque avec l'industrie organisé par le Bureau des affaires spatiales sur la question du ciel sombre et silencieux s'est déroulé le 15 février 2022.

21. Le colloque, composé de trois volets, a été ouvert par Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales et a été animé par Nathalie Ricard du Bureau des affaires spatiales.

22. Le premier volet a réuni, sur les recommandations de la Conférence ONU/Espagne/Union astronomique internationale sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société, les oratrices et orateurs suivants : Richard Green, Université de l'Arizona ; Casiana Muñoz-Tuñón, Instituto de Astrofísica de Canarias ; Federico di Vruno, Square Kilometre Array Observatory ; Constance Walker, Union astronomique internationale ; et Andrew Williams, Observatoire européen austral.

23. Le deuxième volet, consacré aux perspectives de l'industrie et des agences spatiales, a vu intervenir les oratrices et orateurs suivants : Aarti Holla-Maini, Secrétaire générale de l'Association mondiale des opérateurs de satellites ; Chris Hofer, Président du sous-groupe sur les perspectives du secteur industriel du Groupe de travail sur les constellations de satellites, qui fait partie du Comité scientifique d'organisation de la Conférence ONU/Espagne/Union astronomique internationale sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société ; et [...] de l'Administration spatiale nationale chinoise (CNSA).

24. Le troisième volet, une séance de questions et réponses animée conjointement par Niklas Hedman et Nathalie Ricard du Bureau des affaires spatiales, a réuni l'oratrice et les orateurs suivants : Piero Benvenuti, Directeur de Centre de l'Union astronomique internationale pour la protection du ciel sombre et silencieux contre les interférences des constellations de satellites ; Aarti Holla-Maini ; et Chris Hofer.

25. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque avait contribué à ses travaux et permis de mieux faire connaître les questions relatives à l'inclusion dans les activités spatiales.

## G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

26. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a adopté, à sa [...] séance, tenue le [...] février 2022 son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et les recommandations énoncées dans les paragraphes qui suivent.

## VIII. Météorologie de l'espace

27. Conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Météorologie de l'espace ».

28. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Canada, France, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique et Thaïlande. L'observateur de l'OMM, et du COSPAR a également fait une déclaration au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le Rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

29. Le Sous-Comité était saisi d'un document intitulé « Projet de rapport final du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace : améliorer la coordination internationale des services de météorologie de l'espace », soumis par le Rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace (A/AC.105/C.1/L.401).

30. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Activités de la Slovaquie dans le domaine de la météorologie de l'espace », par le représentant de la Slovaquie ;

b) « Aditya-L1 – Première mission indienne d'exploration solaire », par le représentant de l'Inde ;

c) « Point sur les activités japonaises de recherche et d'exploitation dans le domaine de la météorologie de l'espace », par le représentant du Japon ;

d) « Incidences de la météorologie de l'espace sur les engins spatiaux et effets attendus du vingt-cinquième cycle solaire », par le représentant de la Chine.

31. Le Sous-Comité a noté que la météorologie de l'espace, qui résultait de la variabilité solaire, était une préoccupation internationale en raison de la menace qu'elle pourrait constituer pour les systèmes spatiaux, les vols spatiaux habités et les infrastructures terrestres et spatiales, dont la société dépendait de plus en plus. La question devrait par conséquent être abordée dans le cadre d'une coopération et d'une coordination internationales à l'échelle mondiale, afin d'être en mesure de prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux potentiellement graves et d'en atténuer les effets pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

32. Le Sous-Comité a pris note d'un certain nombre d'activités nationales et internationales de recherche, de formation et d'éducation menées dans le domaine de la météorologie de l'espace et visant à améliorer la compréhension scientifique et technique des effets dommageables de la météorologie de l'espace et à renforcer la résilience dans ce domaine.

33. Le Sous-Comité a également noté l'importance des travaux de l'OMM, notamment l'élaboration de son cadre technique et réglementaire relatif à la météorologie de l'espace et les possibilités offertes par le Système mondial intégré d'observation et les systèmes connexes, ainsi que l'importance de la participation des États Membres aux activités menées par le COSPAR pour mettre en place des équipes internationales spécialisées en météorologie de l'espace chargées de la recherche scientifique à l'appui des travaux de recherche à des fins opérationnelles, et aux travaux menés dans le domaine de la météorologie de l'espace par l'UIT et le Service international de l'environnement spatial.

34. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel les activités liées à la météorologie de l'espace pourraient avoir des incidences sur l'aviation, en particulier en interrompant les communications à haute fréquence et la navigation par satellite. À cet égard, le Sous-Comité a noté l'importance des quatre centres mondiaux d'information sur la météorologie de l'espace de l'OACI, chargés de fournir au secteur de l'aviation civile des informations sur les phénomènes météorologiques susceptibles d'affecter les communications, la navigation et la santé des passagers et des équipages.

35. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était important d'appliquer les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, en particulier les lignes directrices B.6 et B.7, qui traitent de la sécurité des opérations spatiales.

36. Le Sous-Comité s'est félicité de l'achèvement de l'étude sur la météorologie de l'espace et de l'élaboration, par le Groupe d'experts, de recommandations visant à assurer l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

37. Quelques délégations ont estimé qu'il était utile de poursuivre les échanges de vues au niveau des experts internationaux.

*[Le rapport du Groupe d'experts doit être inséré.]*

## **XII. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

38. Conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».

39. Les représentantes et représentants de la Chine, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Mexique, du Royaume-Uni et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations au titre de ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

40. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que certains États et une organisation intergouvernementale internationale soient en train ou envisagent d'élaborer des instruments juridiques et réglementaires sur l'utilisation sûre de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, lequel avait été élaboré conjointement par l'AIEA et lui-même.

41. Le point de vue a été exprimé selon lequel les Principes et le Cadre de sûreté constituaient un socle solide en vue d'une utilisation sûre de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et les orientations énoncées dans le Cadre de sûreté donnaient lieu à de nouvelles approches de la sûreté fondées sur les progrès constants des connaissances et des pratiques accomplis depuis l'adoption des Principes. La délégation qui a exprimé ce point de vue était d'avis que l'application pratique du Cadre de sûreté était conforme à l'esprit des Principes en matière de sûreté et elle était donc suffisante pour guider les États et les organisations intergouvernementales internationales.

42. Le point de vue a été exprimé que le thème de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devait continuer de figurer parmi les premières priorités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de ses deux sous-comités, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, en vue de maintenir une évaluation permanente dans le cadre multilatéral de la réglementation existante en la matière. La délégation qui a exprimé ce point de vue a réaffirmé qu'il importait de respecter strictement les Principes, adoptés par consensus par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992, et a rappelé le premier des 11 principes adoptés, qui prévoit que « les activités entraînant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace sont menées conformément au droit international, y compris, en particulier, la Charte des Nations Unies et le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ».

43. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace présentait un danger pour la vie humaine et l'environnement qui n'a pas été suffisamment étudié, et que la prolifération de ces sources d'énergie devrait donc être limitée. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis que les États devraient être encouragés à élaborer des instruments juridiquement contraignants supplémentaires qui réglementent, de manière plus détaillée, l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, compte tenu du fait que toute activité menée dans l'espace doit être régie par les principes de protection de la vie humaine et de maintien de la paix.

44. Le point de vue a été exprimé que les sources d'énergie nucléaire permettent d'accomplir divers projets prometteurs à forte intensité énergétique dans l'espace proche et lointain et d'atteindre un nouveau degré de perfectionnement des activités spatiales, et que les Principes ou le Cadre de sûreté constituaient un outil suffisant pour les États et les organisations internationales qui prévoyaient de mettre au point des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et qu'il n'était donc pas nécessaire de les réviser. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis que l'examen d'une question aussi importante que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire devait continuer de se faire exclusivement dans le cadre du mandat pertinent du Comité et de son Sous-Comité scientifique et technique.

45. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu des projets ambitieux de missions spatiales habitées vers d'autres corps solaires, tels que la Lune et Mars, qui pourraient nécessiter une utilisation accrue des sources d'énergie nucléaire, le Sous-Comité devrait charger le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace de recueillir des informations pertinentes sur ces futures utilisations possibles des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de réacteurs à fission à des fins de propulsion ou d'habitation, et que, sur la base de ces informations, le Groupe de travail pourrait formuler des recommandations sur la nécessité d'orientations internationales supplémentaires sur les normes de sûreté et sur la meilleure façon d'élaborer ces normes, soit en poursuivant les travaux au sein du Groupe de travail, soit en créant un nouveau groupe d'experts, comme cela a été fait lors de la rédaction du Cadre de sûreté.

46. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, lorsque le Groupe de travail actuel aura mené à bien son plan de travail pluriannuel étendu, un groupe international d'experts techniques pour l'utilisation sûre des systèmes d'énergie et de propulsion nucléaires dans l'espace pourrait être créé pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des processus efficaces et le partage d'informations. Ce groupe d'experts pourrait rassembler et diffuser les connaissances et les meilleures pratiques en matière de développement et d'utilisation des systèmes d'énergie et de propulsion nucléaires dans l'espace auprès des gouvernements, des universités, des organisations à but non lucratif et des entités commerciales privées, et cerner les besoins potentiels en matière de sûreté, de sécurité et de sauvegarde des sources d'énergie nucléaire dans l'espace en vue d'assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

47. Le point de vue a été exprimé que le mandat de l'actuel Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être renouvelé dans le cadre d'un nouveau plan de travail pluriannuel, et conformément aux règles et procédures du Comité, afin de poursuivre les travaux sur cette importante question.

48. Le point de vue a été exprimé qu'il incombait aux États de veiller à ce que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace soit strictement pacifique, en évitant à tout prix de mettre en orbite autour de la Terre tout objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, ainsi qu'en évitant à tout prix d'installer de telles armes sur des corps célestes et en évitant de placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique.

49. Conformément au paragraphe 11 de la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa 955<sup>e</sup> séance, le 7 février, son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, présidé par Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

50. Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a tenu [...] réunions. À sa 969<sup>e</sup> séance, le 16 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

---